

COMMUNE

DE

COURVILLE-SUR-EURE

28190

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Mai 2017

Département d'EURE-ET-LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Commune de COURVILLE SUR EURE

CHRONOLOGIE

N°	SUJETS

	↳ Adoption du procès-verbal du 21 février 2017. ↳ Adoption du procès-verbal du 5 avril 2017.
01	- Marchés publics : Autorisation de signature des marchés pour le programme voirie 2017, l'aménagement du parking rue de l'Arsenal et pour la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les délégations de services publics de l'Eau et de l'Assainissement.
02	- Stade Klein : Demande de subvention auprès de la CAF et de la FFF et demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de communes entre Beauce et Perche.
03	- Ecole de Musique : Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de communes entre Beauce et Perche.
04	- Avenants aux marchés de travaux : Réhabilitation de la rue Pannard, du stade Klein et pour les travaux de couverture de l'Eglise Saint-Pierre.
05	- Modification du règlement du Marché : reporté.
06	- Demande de subvention de l'association culturelle du Rallye Mathématique.
07	- Tirage au sort des jurés d'assises.
08	- Tour de tapis.

PROCES-VERBALDE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Sur convocation du 4 mai 2017, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **16 Mai 2017 à 20h15**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Monsieur JOUBERT, Madame DESAEVER, Monsieur CHARRIER, Madame CORDERY, Monsieur SERRE, Madame CARTRON, Monsieur RECAMENTO, Madame HUARD, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Etait absents excusés : Madame PERRIO (pouvoir à Madame DAMAS), Monsieur LE VANNAIS.

Monsieur RECAMENTO est élu Secrétaire de séance.

Monsieur BUISSON :

« Je vous propose de reporter l'approbation du procès-verbal du 5 avril lors de la prochaine séance, car si vous l'avez bien reçu en totalité par mail, le document imprimé lui, ne reprend que les pages paires qui figurent au recto mais pas les pages impaires qui devaient figurer au verso. »

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du 21 février 2017 à l'adoption. Celui-ci est adopté à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Monsieur BUISSON :

« Avant d'ouvrir la séance, je voulais vous apporter les réponses aux points sur lesquels vous m'avez interrogé :

*J'avais interpellé la sous-préfète lors de sa venue sur le niveau d'eau des étangs et du refus qui nous avait été opposé (il y a plusieurs années maintenant) d'utiliser la surverse de l'Eure pour maintenir le niveau. Elle nous conseille aujourd'hui de prendre rendez-vous avec la DDT, si certains d'entre vous veulent m'accompagner ? Jean-Paul, qui a soulevé le problème et Pascal, en tant qu'ancien représentant du SIAVE, pourraient m'accompagner.»

1 - MARCHES PUBLICS : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2017, L'AMENAGEMENT DU PARKING RUE DE L'ARSENAL ET POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie les 19 avril et 10 mai 2017 pour ouvrir, étudier et analyser les offres remises concernant :

- 1 - le programme de travaux de voirie pour l'année 2017,
- 2 - l'aménagement du parking et de la rue de l'Arsenal,
- 3 - la désignation d'un assistant à Maitrise d'ouvrage pour les délégations de services publics de l'Eau potable et de l'assainissement.

1-1 : Programme de travaux de voirie pour l'année 2017 :

7 offres ont été remises :

ENTREPRISES Estimation : 38 801,98 €HT	OFFRE HT
EIFFAGE ROUTES	29 325,50 €
PIGEON TP	33 489,74 €
MUSCI	36 850,35 €
TPCI	39 990,25 €
EUROVIA	43 915,00 €
TP COMPACT	46 187,00 €
COLAS	54 329,70 €

La Commission d'Analyse des offres a décidé de retenir l'offre remise par Eiffage Routes, offre la mieux disante pour un montant de 29 325,50 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE Routes, offre la mieux disante pour un montant de 29 325,50 €HT.

Monsieur RECAMENTO :

« Qu'est-ce qui explique ces écarts ? »

Monsieur BUISSON :

« Je ne sais pas, les entreprises sollicitées ont eu un quantitatif à remplir, il n'est donc pas possible d'expliquer de telles différences de prix.»

Monsieur EMMANUEL :

« La rue de Pontgouin était impactée par les travaux de la future voie verte ?»

Monsieur BUISSON :

« Oui puisque les travaux vont être faits dans le cadre du programme voirie, on les retirera du projet de voie verte.»

1-2 : Aménagement du parking et de la rue de l'Arsenal :

5 offres ont été remises :

ENTREPRISES Estimation : 75 628,00 €HT	OFFRE HT
PIGEON TP/JULIEN LEGAULT	71 043,61 €
EUROVIA	82 000,00 €
EIFFAGE ROUTE	82 864,50 €
MUSCI	86 697,80 €
COLAS	100 118,75 €

La Commission d'Analyse des offres a décidé de retenir l'offre remise par le groupement PIGEON TP/JULIEN & LEGAULT, offre la mieux-disante au regard des critères du règlement de consultation et des notes qui en découlent.

Note finale et classement

	PIGEON TP JULIEN LEGAULT	EIFFAGE Routes	COLAS	MUSCI	EUROVIA
Note finale	96,00	84,86	64,59	67,24	81,67
Classement	1,00	2,00	5,00	4,00	3,00

Monsieur BUISSON :

« Je voulais préciser que ce marché se compose d'une tranche ferme qui consiste en l'aménagement du parking et du trottoir rue de l'Arsenal côté parking, avec une option pour la réalisation de béton désactivé sur le trottoir au lieu d'enrobé, et d'une tranche conditionnelle qui consiste en la réfection de la rue de l'Arsenal et du trottoir côté école de musique avec une option également pour du béton désactivé sur le trottoir au lieu d'enrobés.»

La Commission d'Analyse des offres a décidé de retenir la tranche ferme avec l'option, et la tranche conditionnelle sans l'option, soit pour un montant de 69 201,56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE, d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise la mieux-disante soit le groupement PIGEON TP/JULIEN & LEGAULT pour un montant de 69 201,56 €

1-3 : Désignation d'un assistant à Maitrise d'ouvrage pour les délégations de services publics de l'Eau potable et de l'assainissement.

4 offres ont été remises :

CANDIDATS	ASSAINIS- SEMENT	EAU POTABLE	TOTAL Après négociation
Groupe COLLECTIVITES CONSEILS et UP	8 000,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €
IRH INGENIEUR CONSEIL	8 500,00 €	8 500,00 €	17 000,00 €
Cabinet MERLIN	11 000,00 €	11 000,00 €	22 000,00 €
SETEC HYDRATEC	12 375,00 €	12 000,00 €	24 375,00 €

La Commission a décidé de retenir le Groupement Collectivité Conseils/Utilities Performance qui a remis l'offre la mieux-disante s'élevant à 16 000,00 € pour les 2 contrats, après négociation avec l'ensemble des candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés AUTORISE, le Maire à signer les marchés à intervenir avec le candidat qui a remis les offres les mieux-disantes : le Groupement Collectivités Conseils/Utilities Performance.

2 - STADE KLEIN : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF, DE LA FFF ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Monsieur le Maire expose :

Les travaux du stade Klein sont actuellement en cours et peuvent prétendre à des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Fédération Française de Football et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, pour atteindre le taux maximum subventionnable de 80 % du montant H.T. du projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	SOCIETES	Montant HT	Montant TTC
LOT 1	EUROVIA	273 444,65 €	328 133,58 €
LOT 2	POLYTAN	248 205,50 €	297 846,60 €
LOT 3	SOMELEC	38 627,48 €	46 352,98 €
LOT 4	PAYSAGES	15 686,40 €	18 823,68 €
	JULIEN & LEGAULT		
Mission SPS	Yannick EMPEREUR	1 600,00 €	1 920,00 €
Maître d'œuvre ATHENA INGENIEURIE		17 000,00 €	20 400,00 €
	TOTAL	594 564,03 €	713 476,84 €
<i>Financements de la dépense</i>			
Fonds de soutien à l'investissement		136 620,00 €	136 620,00 €
Contrat Régional		116 395,00 €	116 395,00 €
CDDI		175 000,00 €	175 000,00 €
CAF		15 000,00 €	15 000,00 €
Communauté de commune		22 636,22 €	22 636,22 €
FFF		10 000,00 €	10 000,00 €
Reste à la charge de la commune		118 912,81	237 825,62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés AUTORISE, le Maire à déposer

↳ Une demande de subvention auprès de :

- La Caisse d'allocations Familiales d'un montant de 15 000,00 €
- La Fédération Française de Football d'un montant de 10 000,00 €

↳ Un fonds de concours auprès de :

- la Communauté de Communes entre Beauce et Perche d'un montant de 22 636,22 €

3 - ECOLE DE MUSIQUE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Monsieur le Maire expose :

La communauté de Communes Entre Beauce et Perche verse chaque année une subvention à la Commune pour financer le déficit de fonctionnement de l'école de musique. Même si ce dispositif a

été remis en cause un moment, il a finalement été reconduit.

Le déficit de fonctionnement de l'école de musique pour l'année 2016 s'élève à 127 272,04 €

- Le montant des dépenses est de 135 385,04 €
- Le montant des recettes est de 8 112,00 €

Pour mémoire le fonds de concours pour l'année 2015 s'élevait à 10 004,12 €

Or, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune est tenue de faire délibérer le Conseil Municipal pour solliciter ce dit fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés AUTORISE, le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche.

4 - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX : REHABILITATION DE LA RUE PANNARD, DU STADE KLEIN ET DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

4-1 : Travaux rue Pannard :

Monsieur le Maire expose :

Des adaptations lors de la réalisation des travaux de la rue Pannard ont dû être réalisées (mise en place de pavage auprès des candélabres, prolongation des réseaux hors emprise du projet, transfert d'une partie des travaux de la tranche ferme vers la tranche conditionnelle notamment, et induisent donc un avenant en plus-value d'un montant de 22 332,38 € HT portant ainsi le marché de la tranche conditionnelle à 229 513,05 € au lieu de 207 180,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés AUTORISE le Maire à signer l'avenant qui porte ainsi le montant du marché à 229 513,05 € HT.

4-2 : Travaux stade Klein :

Monsieur le Maire expose :

L'abattage des marronniers et les terrassements qui ont suivi ont mis en évidence la faiblesse de la portance du sol, et une épaisseur de terre végétale constatée qui varie de 15 cm à 40 cm, ce qui n'avait pas été descellé lors des sondages réalisés en 2009.

Il est donc nécessaire de traiter le sol avec un liant hydraulique, et la fourniture et mise d'un géotextile sur le fond (prévu au marché) n'est aujourd'hui plus nécessaire.

Les travaux de traitement de sol s'élève en plus-value à :	13 029,60 € HT
La suppression du géotextile en moins-value s'élève à :	- 2 122,80 € HT
Matériel sportif :	1 677,30 €
Soit un avenant de :	12 584,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés AUTORISE le Maire à signer l'avenant qui porte ainsi le montant du marché du lot n° 1 à 273 444,65 € HT.

4-3 : Eglise :

Monsieur le Maire indique que cet avenant est reporté, le Maître d'œuvre n'a pas fourni les pièces administratives au moment de l'impression du présent rapport.

5 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE

Monsieur le Maire indique que ce point est reporté. Il sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CULTURELLE DU RALLYE MATHEMATIQUE

Madame JOLLY expose :

Une classe du Collège Louis Pergaud a participé au Rallye Mathématique du Centre et figure cette année encore au palmarès (6^{ème} au classement) et sera donc lauréat d'un prix.

La classe de 3^{ème} Jade se verra donc récompensée. A ce titre, l'association Rallye Mathématique du Centre sollicite une subvention exceptionnelle de 100 € pour participer au financement des récompenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés DECIDE de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'Association culturelle du Rallye Mathématique.

Monsieur BUISSON :

« On a reçu une invitation pour assister à la cérémonie de remise des récompenses vendredi à 15h00. L'un d'entre vous souhaite-t-il y assister ? »

Madame JOLLY :

« C'est à quelle heure ? »

Monsieur BUISSON :

« 15h00. »

Madame JOLLY :

« En pleine journée, ce n'est pas possible pour moi. »

7 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'arrêté Préfectoral du 28 avril 2017 afférent à la répartition des jurés dans le département d'Eure-et-Loir, le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018, sur la liste générale des électeurs de la commune.

Le nombre de jurés pour Courville est de deux. Il nous appartient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté Préfectoral. Ne pourront être désignés comme jurés d'assises que les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans au 1/01/2018.

Le Conseil Municipal de procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018, sur la liste générale des électeurs de la Commune :

1348 : né en 1999
0800 : GOUYER Sophie
1112 : LELORRAIN Odette épouse AVICE
1481 : PREVOST Jean-Marie
0958 : JOURNET Monique née PRUNIER
0069 : BARBERA Alain
1531 : RENAUDIN Marie-Claude épouse DAGUENET

L'ordre du jour est épuisé il est procédé à un tour de table.

8 - TOUR DE TABLE

Monsieur BUISSON :

* « La Communauté de Communes entre Beauce et Perche a reçu la candidature d'un médecin Vénézuélien intéressé pour intégrer la Maison Médicale.

C'est un dossier qui doit théoriquement être mené par la Communauté de Communes, mais ça n'allait pas assez vite à mon goût, j'ai donc décidé de reprendre le dossier. Mais n'ayant pas le temps non plus, je souhaite savoir si certains d'entre vous souhaiteraient porter ce dossier.

Je prends note donc de votre proposition : Monsieur EMMANUEL, Madame DESAEVER, Madame GAREL et Madame TOURAINE.

Je vais convoquer Monsieur SCHMIT pour qu'on se voit tous. A cet effet, faites-moi passer vos disponibilités. »

* « Autre nouvelle, et bonne : on avait sollicité les services de l'Etat pour obtenir une subvention au titre de la DSI : Dotation de soutien à l'investissement pour l'église. Notre demande a été prise en compte, et nous avons reçu la notification d'une subvention de 53 814 € que nous n'avions pas pris en compte au Budget. C'est donc une recette supplémentaire. »

* « De plus, j'ai croisé les pompiers qui font une répétition générale le 20 juin à 18h30. Je ne serai pas là à ce moment-là. Richard, Jean-Claude, Sandra et Karl, je compte sur votre présence. »

* « Je voulais également vous parler du projet éolien de la commune de Fontaine la Guyon, en suspens pendant 9 ans, et qui va finalement voir le jour. C'est donc 6 éoliennes qui vont être installées entre Fleurfontaine et Flonville. La commune de Saint Arnoult des Bois a également un projet de 5 éoliennes en limite de commune avec Courville S/Eure. J'ai assisté au rendez-vous à Saint Arnoult des Bois organisé avec l'entreprise qui porte le projet.

Moi, je ne suis pas du tout favorable. Ce sont les Courvillois qui vont être les plus impactés ! Je souhaiterais qu'on inscrive un périmètre de protection dans le PLUI, d'environ 800 mètres, entre les communes favorables au déploiement éolien et celles qui ne le sont pas. Mais on en reparlera au prochain Conseil Municipal et on aura à délibérer. »

Madame TOURAINE :

« On ne parlera jamais de la maison de retraite en Conseil ? »

Monsieur BUISSON :

« Oui, tu as raison Mireille. Vous savez qu'un projet d'extension est actuellement en cours, pour regrouper les résidents de Pontgouin et ceux de Courville-sur-Eure, et ainsi fermer la maison de retraite de Pontgouin. Il avait été imaginé que le bailleur propriétaire du terrain sur lequel porte le projet puisse réaliser cette extension. Ils auraient fait l'acquisition de la Maison de retraite, construit l'extension, et ensuite réhabilité l'existant.

Néanmoins, la procédure semblait juridiquement très délicate. Une réunion avec l'Agence Régionale de Santé, le Département et les services juridiques de la Préfecture s'est tenue en Préfecture. On s'est finalement entendu dire que seule une procédure de Partenariat Public-Privé portée par l'Etablissement était légale. Or, les bailleurs ne peuvent pas répondre à ce type de procédure. Il a finalement été convenu de céder la maison de retraite à hauteur de la valeur nette comptable de l'EHPAD, qui pourrait ainsi porter le projet elle-même. »

Madame TOURAINE :

« J'ai discuté avec le Maire de Pontgouin, lui n'est pas très chaud pour qu'on lui ferme sa maison de retraite. »

Monsieur BUISSON :

« Oui, je comprends, mais la fusion des deux établissements est entérinée depuis plusieurs années maintenant et de toute façon la fermeture de Pontgouin était inévitable. Le bâtiment n'est plus fonctionnel et pour réduire les coûts de fonctionnement, il n'y avait pas d'autre possibilité que le regroupement des deux établissements. »

Monsieur DOLLEANS :

« Il y a de sérieux problèmes de circulation rue des Canaux dus aux stationnements dans cette rue, et en bus cela devient difficilement praticable. »

Monsieur BUISSON :

« C'est vrai, je l'ai remarqué dimanche, les gens se garent entièrement sur les trottoirs, côté maisons et de façon anarchique de l'autre côté. J'ai demandé à Monsieur BOUCEY et à Monsieur BALAINE d'étudier la possibilité de matérialiser des places de stationnement à cheval sur le trottoir et la route, de façon à laisser le passage pour les piétons et les poussettes. »

Madame GAREL :

« Même au syndicat d'initiative, quand les voitures se croisent, c'est compliqué. »

Madame DESAEVER :

« Près de la maison médicale, il y a un bus qui se gare le soir. On ne peut pas lui réserver par un marquage jaune ? »

Monsieur BUISSON :

« Non, on ne va pas matérialiser des places pour chaque cas particulier. »

Monsieur JOUBERT :

« Deux belles armoires pour la fibre optique ont été mises sur le parking de la boîte, on ne pouvait pas mettre cela ailleurs ? »

Monsieur BUISSON :

« On a essayé de faire au mieux, et que cela soit le moins visible. Une partie de la fibre aura lieu en fin d'année côté industriels et la fin du déploiement se fera en 2019. En 2019, tout Courville sera raccordé. »

Monsieur HALLOUIN :

« Et si un jour on vend, il y aura une servitude ? »

Monsieur BUISSON :

« Oui inévitablement. Ils voulaient les mettre à côté des containers à côté de chez DIA, c'est quand même mieux là, on les voit moins.»

Monsieur RECAMENTO :

« On a des retours sur les fréquentations de la piscine ? »

Monsieur BUISSON :

« Je vous ferai passer les sondages de fréquentation. Je m'attendais à mieux.»

Monsieur EMMANUEL :

*« Je suis allé avec Jean-claude le 6 avril dernier à la commission « vallées ». Il en ressort un fort souhait de révision du transfert de charge, à priori pour Courville S/Eure, cela serait intéressant, on passerait de 9 069 euros à 6 000 euros. Le montant baisserait pour Courville S/Eure et augmenterait pour les petites communes.

En 2015 le broyage de la Communauté de Communes de Courville S/Eure s'élevait à 32 000 euros mais ça nous a semblé élevé, mais nous n'avions pas le détail. La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Cela ne va pas être simple car la commune d'Illiers-Combray n'est pas sur le même bassin versant et rattachée au SMAR. »

* « J'ai aussi une question par rapport aux cartes d'identité, pour les photos, on se positionne comment ? »

Monsieur BUISSON :

« C'est déjà assez compliqué comme cela, on y passe plus de 25h00 par semaine, alors on ne va pas faire en plus les photos. Par ailleurs, on a eu une réunion en Préfecture à ce sujet, et les communes qui font les photos rencontrent de grosses difficultés avec le matériel : mauvais paramétrage. Du coup les dossiers sont rejetés.»

Monsieur JOUBERT :

« La date pour la réunion des plannings, on l'a fait quand ? »

Monsieur BUISSON :

« C'est toi le chef.»

Monsieur JOUBERT :

« Le lundi 12 juin à 18h30. On mettra à l'ordre du jour l'élaboration des plannings et des stages pendant les vacances scolaires.»

Madame SURIN :

« Concernant le yoga, nous faisons 3 stages dans l'année, mais à la date de l'élaboration des plannings, c'est difficile de connaître les dates d'organisation.»

Monsieur HALLOUIN :

« La Matinée de l'environnement se déroule ce Samedi. Vous êtes cordialement invités à vous joindre à nous. »

Monsieur PEPIN :

« Je suis allé à un comité syndical du SIZA, il fallait que les 60 communes délibèrent pour que les 33 communes touchent les royalties qui vont s'élever à 3,72 € par habitant. L'actif quant à lui s'élève à 1 242 000 million qui devrait être réparti entre les communes. »

Madame GAREL :

« Que s'est-il passé rue Carnot ? »

Monsieur BUISSON :

« Des jeunes qui revenaient d'un mariage. La conductrice s'est endormie. »

La séance est levée à 22h15, le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 juin.

Le Secrétaire,